

Emploi culturel

L'emploi culturel peut être appréhendé selon deux approches. La première consiste à prendre en compte les individus exerçant une profession culturelle (artistes, plasticiens, architectes, et d'autres), indépendamment du secteur dans lequel ils exercent leur activité professionnelle (culturel ou non). La deuxième approche repose sur le secteur d'activité. Selon cette approche, l'emploi culturel inclut l'ensemble des personnes qui exercent leur activité professionnelle dans un secteur culturel, quelle que soit la nature des emplois occupés. Cela inclut les professions culturelles et non culturelles.

Deux à trois personnes sur cent occupent un emploi culturel

En 2023, 779 600 personnes exercent en France une profession culturelle au titre de leur emploi principal (tableau 1), soit 2,7 % de l'emploi total, et 818 100 personnes travaillent dans le secteur culturel, soit 2,9 % de l'emploi total (tableau 2).

Les deux approches se recoupent partiellement (graphique 1). Ainsi, 457 600 personnes exercent au titre de leur emploi principal une profession culturelle dans un secteur culturel (par exemple, artiste dramatique dans un théâtre), 322 000 personnes exercent une profession culturelle dans un secteur non culturel (par exemple, designer dans l'industrie automobile) et 360 400 personnes exercent une profession non culturelle dans un secteur culturel (par exemple, secrétaire dans une agence d'architecture).

Près de deux tiers des professionnels culturels et artistiques travaillent dans les arts visuels, l'audiovisuel ou le spectacle vivant (graphique 2).

Une quasi-parité des professions culturelles et artistiques

Les femmes représentent près de la moitié des professions culturelles et artistiques, une part assez proche de celle de l'ensemble des actifs en emploi.

Si elles sont majoritaires dans la profession des bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres professions du patrimoine, où elles représentent 70 % des personnes exerçant cette profession, les femmes sont sous-représentées parmi les assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (28 %) et les architectes libéraux (36 %).

Les professions culturelles et artistiques légèrement moins âgées

45 % des personnes exerçant une profession principale culturelle et artistique sont âgées de moins de 40 ans. Cette part s'élève à 43 % dans l'ensemble des actifs en emploi.

Les personnes de moins de 40 ans sont particulièrement présentes parmi les assistants techniques de la réalisation du spectacle vivant et audiovisuel ainsi que chez les graphistes et autres professions intermédiaires des arts graphiques de la mode et de la décoration.

Des professions culturelles et artistiques fortement diplômées

Les professions culturelles se distinguent de l'ensemble de la population active en emploi, toutes professions confondues, par un niveau de diplôme plus élevé. Ainsi plus de la moitié détiennent en 2023 un diplôme équivalent ou supérieur à un niveau bac +3 contre près d'un tiers dans l'ensemble des actifs en emploi. Les architectes sont les plus nombreux à être titulaires

d'un niveau de diplôme élevé. À l'inverse, les artisans d'art, les ouvriers d'art et les techniciens des spectacles sont les moins diplômés.

Des professions culturelles principalement présentes en Île-de-France

Les professions culturelles sont surreprésentées en Île-de-France. En 2023, 38 % des professions culturelles et artistiques résident en Île-de-France (tableau 1), soit une part près de deux fois plus élevée que celle observée dans l'ensemble de la population active (20 %). Certaines professions sont particulièrement concernées par cette surreprésentation : les cadres des arts graphiques, de la mode et de la décoration, et les cadres de la réalisation audiovisuelle et des spectacles, ainsi que les journalistes et assimilés et les architectes salariés. Pour autant, la part des professionnels de la culture résidant en Île-de-France décline progressivement depuis les années 1990 : en 1991, la moitié des actifs occupant une profession culturelle résidaient en Île-de-France, soit 12 points de plus qu'aujourd'hui.

Le non-salariat et les contrats courts sont fréquents

Dans la culture, l'emploi indépendant a de longue date un poids très fort, tout comme le salariat sous contrat court ou à temps partiel. En 2023, la part des personnes non salariées est ainsi beaucoup plus élevée – plus du triple – que dans le reste des professions (39 % contre 13 %) (tableau 1). Cette forme d'emploi tend à s'étendre depuis le début des années 1990, notamment chez les artistes plasticiens et les photographes où elle est prépondérante.

Pour les salariés, la part des contrats à durée limitée est passée de 20 % à 27 % au cours de la période 2000-2023. La part des CDD dans les professions culturelles en 2023 est trois fois plus importante que celle constatée dans l'ensemble des professions salariées.

Cette part concerne, en 2023, deux tiers environ des artistes de la musique et du chant, et quatre cinquièmes des artistes du théâtre, de la danse et des spectacles divers. Ces professions du spectacle et de l'audiovisuel peuvent exercer sous le régime de l'intermittence qui vise à correspondre à la nature de leur activité lorsqu'elle est caractérisée par la succession de contrats courts (voir encadré).

Le travail à temps partiel concerne un quart des salariés des professions culturelles

L'emploi salarié à temps partiel est plus répandu parmi les salariés des professions culturelles (24 %) que dans l'ensemble du salariat (17 %) et reste une caractéristique qui concerne davantage les femmes, qu'elles exercent ou non une profession culturelle. En 2023, 28 % des femmes salariées exerçant une profession culturelle sont concernées par le temps partiel dans leur emploi principal, contre 21 % de leurs homologues masculins. L'importance du temps partiel masculin est spécifique aux professions culturelles : dans l'ensemble du salariat, en 2023, 8 % des hommes travaillent à temps partiel et 26 % des femmes. Depuis le début des années 2000, la part d'hommes à temps partiel progresse de façon continue alors que celle des femmes a faiblement diminué.

Le secteur des arts visuels concentre davantage de métiers culturels

L'approche par secteur économique revêt un intérêt complémentaire à celui de l'approche par les professions. En effet, elle permet de donner des chiffres d'emploi qui peuvent être mis au regard de l'activité économique des secteurs.

Selon cette approche (tableau 2), le secteur des arts visuels et celui du livre et de la presse demeurent les deux principaux secteurs employeurs (respectivement 19 % et 17 % de l'emploi), devant l'audiovisuel/multimédia (15 %) et le spectacle vivant (16 %). Le secteur du livre et de la presse rassemble de nombreux métiers : 59 % des actifs y exercent une profession autre que culturelle (graphique 3). À l'inverse, les secteurs des arts visuels et de l'enseignement artistique amateur sont plus spécialisés : quatre professionnels sur cinq exercent un métier culturel. Les secteurs de l'architecture, du spectacle vivant et de l'audiovisuel/multimédia sont aussi très majoritairement composés de professionnels de la culture (graphique 4).

Pour en savoir plus

- Marie GUYON et Frédérique PATUREAU, *Vingt ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2014-6
- Marie GUYON, Frédérique PATUREAU et Gwendoline VOLAT, *La lente féminisation des professions culturelles*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture études », 2016-2
- Unédic, « L'indemnisation des intermittents du spectacle. Dossier de synthèse » [en ligne], *Analyses*, 2022
- Jérémie VANDENBUNDER, *Les artistes-auteurs en 2023*, DEPS, coll. « Culture études », 2025-6
- Guillaume DELVAUX, « Les Allocataires indemnisés au titre des annexes 8 et 10 en 2023 », *Statistiques et indicateurs*, n° 24-037, France Travail, décembre 2024
- Wided MERCHAoui et Sébastien PICARD, *Vingt-cinq ans d'évolution de l'emploi dans les professions culturelles 1995-2019*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-1
- Insee, « L'emploi en France. Estimations annuelles d'emploi », *Insee Résultats*, 2025
- Fabienne SONNERAT, « L'Emploi intermittent dans le spectacle au cours de l'année 2023 », *Statistiques et indicateurs*, n° 25-002, France Travail, janvier 2025

Les intermittents du spectacle

Les intermittents du spectacle sont les salariés des entreprises du secteur du spectacle et de l'audiovisuel, recrutés moyennant un contrat à durée déterminée particulier appelé CDD d'usage. Ce contrat de travail peut ne durer que quelques jours et être renouvelé sans limite, à la différence d'un CDD ordinaire. Les intermittents du spectacle peuvent bénéficier d'une indemnisation au chômage avec des conditions d'ouverture de droit spécifiques inscrites dans les annexes 8 et 10 du régime d'assurance chômage. Ainsi, les techniciens et les artistes du spectacle qui ont pu réunir au moins 507 heures sur 12 mois peuvent cumuler les revenus de l'activité salariée et l'indemnisation de chômage, au titre des annexes 8 et 10.

En 2023, l'emploi des intermittents du spectacle concerne 312 000 personnes, salariées auprès de 115 000 employeurs. Ce recensement comprend tous les artistes du spectacle, les techniciens et les ouvriers des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, de la radio, de la diffusion et du spectacle, qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année pour un ou plusieurs employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage qui définit les conditions d'accès au régime. Parmi eux, le nombre d'allocataires indemnisés au moins une journée par l'assurance chômage est de 147 600.

Le nombre d'intermittents du spectacle ayant travaillé au moins une heure enregistre une hausse de 2,6 % entre 2022 et 2023.

Les intermittents du spectacle se distinguent de la population active en emploi par une dominance masculine (61 % contre 51 %) et une surreprésentation des Franciliens (38 % contre 24 %). Les intermittents du spectacle exerçant principalement un emploi artistique sont également majoritaires (65 %).

Les employeurs des secteurs culturels (cinéma, audiovisuel, spectacle vivant) représentent 29 % des employeurs d'intermittents, mais concentrent plus de 90 % de l'activité totale en matière d'heures travaillées et de masse salariale.

Sources et méthodes

Les statistiques sur les effectifs de l'emploi culturel présentées ici s'appuient majoritairement sur l'enquête Emploi de l'Insee. La collecte de l'enquête Emploi a lieu en continu toutes les semaines de l'année. Chaque trimestre, l'échantillon comporte en moyenne environ 80 000 logements. Toutes les personnes de 15 ans ou plus de chaque logement sont interrogées. Les personnes enquêtées décrivent précisément leur situation à travers des questions qui permettent de déterminer si elles sont en emploi, au chômage ou inactives au sens du bureau international du travail (BIT) : une personne est en emploi si, durant une semaine donnée dite « de référence », elle est engagée dans une activité visant à produire des biens ou à fournir des services à destination d'un ou de tiers, en échange d'une rémunération ou d'un profit. Cette définition inclut les personnes « au travail » durant la semaine de référence, c'est-à-dire qui ont travaillé au moins une heure, ainsi que les personnes qui n'étaient pas « au travail » en raison d'une absence temporaire¹. Un même individu est interrogé à six reprises (six trimestres consécutifs) par un enquêteur de l'Insee, en face à face pour la première et la dernière interrogation, par téléphone ou Internet pour les enquêtes intermédiaires. Le questionnaire, déroulé informatiquement, est doté de nombreux filtres et questions qui permettent de limiter les risques d'erreur de saisie et de corriger les déclarations erronées. Le protocole de l'enquête Emploi est ainsi très différent de celui des enquêtes annuelles de recensement de la population, qui interrogent ponctuellement les individus et reposent sur un questionnaire auto-administré (c'est-à-dire sans enquêteur) : les caractéristiques d'emploi (nature de la profession exercée, statut d'emploi) sont par conséquent beaucoup mieux contrôlées par l'enquête Emploi que par le recensement de la population, c'est pourquoi cette source est préférée au recensement. En revanche, le recensement de la population est préféré pour déterminer des indicateurs d'emploi à des niveaux géographiques infranationaux (région, département et zone d'emploi).

Cependant, afin de garantir la robustesse et la fiabilité des résultats sur les champs restreints que constituent les professions et les secteurs culturels, et de disposer d'effectifs suffisamment importants, les données présentées ici sur une année reposent sur la fusion de trois enquêtes consécutives (2022, 2023 et 2024 : moyenne en 2023).

L'enquête couvre le champ des départements et régions d'outre-mer (DROM) depuis 2014 et permet ainsi de produire depuis l'édition 2018 des *Chiffres clés* des statistiques homogènes sur le champ de la France hors Mayotte, avec un détail par profession culturelle.

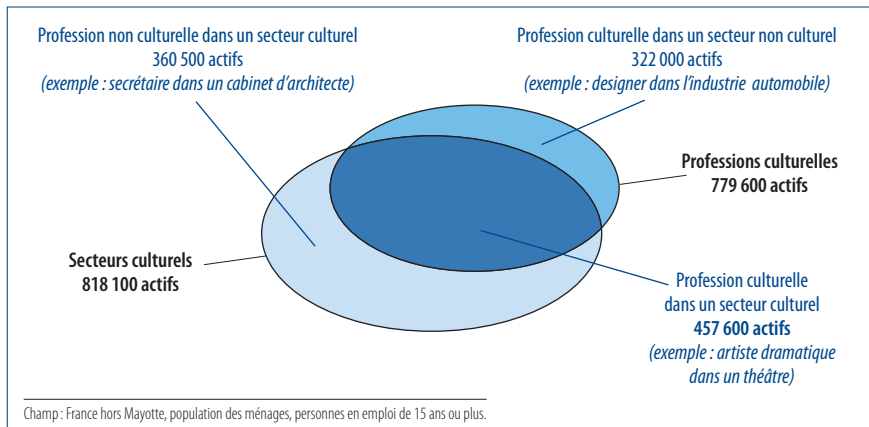
L'approche par secteur économique (tableau 2) revêt un intérêt complémentaire à celui de l'approche par les professions. En effet, elle permet de donner des chiffres d'emploi qui peuvent être mis au regard de l'activité économique des secteurs présentés ailleurs dans l'ouvrage.

À partir de 2021, l'enquête emploi a connu deux changements majeurs :

- l'enquête Emploi intègre la nouvelle nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles (PCS). L'intégration dans l'enquête des libellés des professions permet une meilleure identification de certaines professions culturelles ;
- la méthode de pondération a été refondue en 2021 afin notamment de prendre en compte les nouvelles informations de la base de sondage Fideli.

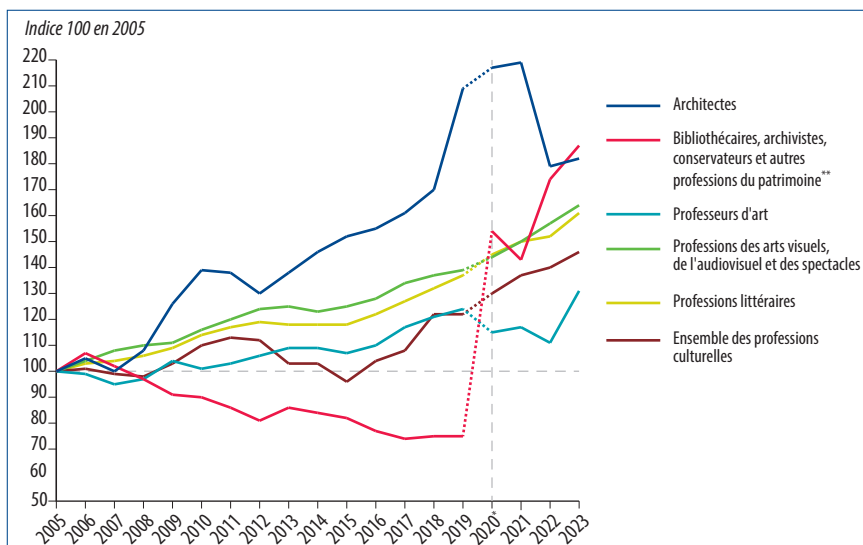
1. Par exemple sont considérées en emploi les personnes dans les cas suivants : congé rémunéré, congé maladie, congé de maternité ou de paternité, aménagement du temps de travail (horaires flexibles, repos compensateur, temps partiel...), formation, etc. Pour en savoir plus : Insee, « Quelle source choisir pour quel usage ? », *Les statistiques sur l'emploi*, 2019.

Graphique 1 – L'emploi culturel : professions culturelles et secteurs culturels en 2023



Source : Insee, enquêtes Emploi 2022 à 2024/DEPS, Ministère de la Culture, 2025

Graphique 2 – Évolution des effectifs en emploi des professions culturelles, 2005-2023



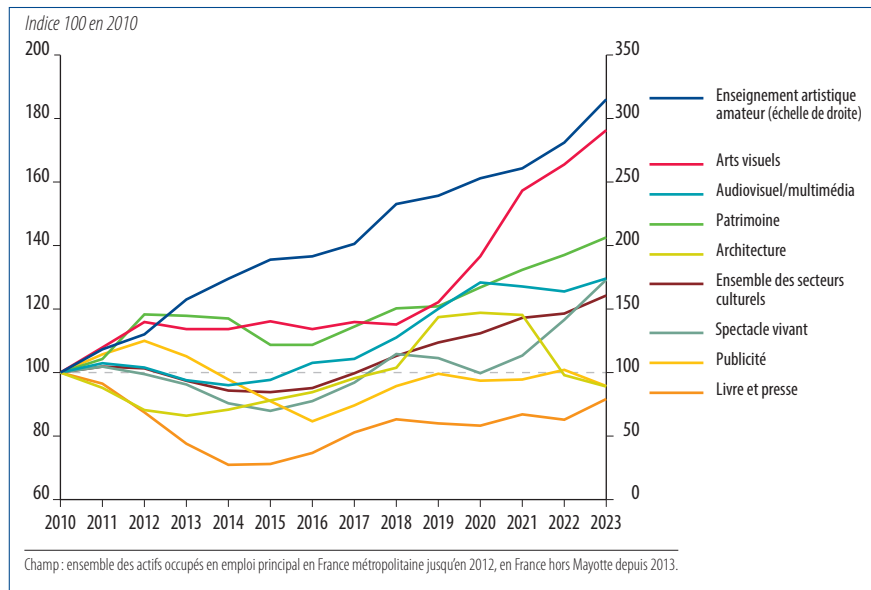
* Dans l'enquête Emploi de 2021, les professions sont codées selon la nouvelle nomenclature des professions et catégories sociales (PCS) 2020. Il n'existe pas systématiquement de stricte équivalence entre un seul code détaillé de la PCS 2003 (enquêtes Emploi 2019 et 2020) et un seul code détaillé de la PCS 2020 (enquête Emploi 2021). En conséquence, un travail de recodage à partir des libellés déclarés de ces professions s'est avéré indispensable pour leur affecter un code PCS 2003 et pouvoir calculer des indicateurs sur l'année 2020 utilisant les trois enquêtes Emploi de 2019 à 2021 (voir encadré « Avertissement »).

** Parmi les « cadres et techniciens de l'archivage, de la conservation et de la documentation », le nombre de « sous-bibliothécaires, cadres intermédiaires du patrimoine » passe de 4 800 à 18 900. Dans la PCS 2020, cette profession a pour code détaillé 42C2 rassemblant les « formateurs (non cadres), documentalistes et assimilés (y compris les directeurs de centres de formation) ». Le codage à partir des libellés de profession a permis d'exclure tous les « formateurs et assimilés » qui n'exercent pas une profession culturelle ou artistique. Inversement certains libellés de professions comme « chargé de projets culturels » ou « chargé de mission patrimoine » ont été ajoutés à cette famille de professions. Ces dernières professions sont ainsi prises en compte dans ce code PCS 2020 avec un intitulé spécifique alors qu'elles se classaient probablement dans un code PCS 2003 de la fonction publique non intégré aux professions culturelles et artistiques.

Champ : population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus en France métropolitaine jusqu'en 2012, en France hors Mayotte depuis 2013.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2004 à 2024/DEPS, Ministère de la Culture, 2025

Graphique 3 – Évolution des effectifs en emploi dans les secteurs culturels, 2010-2023



Graphique 4 – Part d'actifs dans les secteurs culturels exerçant une profession culturelle en 2023

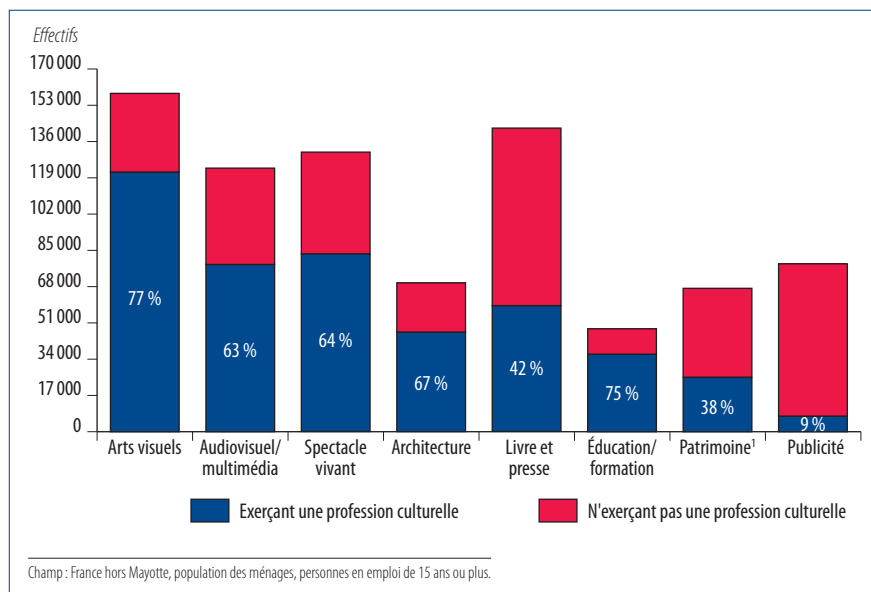


Tableau 1 – Caractéristiques de l'emploi dans les professions culturelles en 2023

Groupes et sous-groupes de professions culturelles (regroupements en PCS 2020 pour diffusion)	Code profession et code NAF le cas échéant	Effectifs (p) ¹
Professions des arts visuels, de l'audiovisuel et des spectacles		486 600
<i>Artistes</i>		
Artistes plasticiens	35D1	38 300
Artistes de la musique et du chant	35D2	37 600
Artistes du théâtre, de la danse et des spectacles divers	35D3	34 200
<i>Photographes</i>	46E3 et code NAF 7420Z et libellés	30 100
<i>Métiers d'art de la création artistique, de l'audiovisuel et des spectacles</i>		
Artisans d'art, ouvriers d'art, ouvriers et techniciens des spectacles	21C4 et 61F3	74 500
<i>Autres professions des arts visuels, de l'audiovisuel et des spectacles</i>		
Cadres des arts graphiques, de la mode et de la décoration, et cadres de la réalisation audiovisuelle et des spectacles	35C1 hors code NAF 58 (et sans libellés presse), et 35C2	99 100
Graphistes et autres professions intermédiaires des arts graphiques, de la mode et de la décoration	46E2	110 700
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels	46E3 hors code NAF 7420Z ni libellés photographes	62 100
Professions littéraires		111 800
<i>Journalistes et cadres de l'édition</i>		
Journalistes et assimilés	35B1	59 300
Cadres de la presse et de l'édition	35C1 et code NAF 58 et libellés	12 700
<i>Auteurs littéraires</i>		
Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes	35B2	20 700
<i>Traducteurs</i>		
Traducteurs interprètes	46E1 et code NAF 7430Z et libellés	19 100
Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres professions du patrimoine		55 400
Bibliothécaires, archivistes, conservateurs et autres professions du patrimoine (intitulé DEPS)	35A1 + [42C2 (et Codes NAF 90 ou 91 ou 7220Z hors 85)]	55 400
Architectes		67 100
Architectes libéraux	31B6	26 000
Architectes salariés	38C2	41 100
Professeurs d'art		58 700
Professeurs d'art et directeurs d'établissements d'enseignement artistique (hors établissements scolaires)	35D4	58 700
Ensemble des professions culturelles		779 600
Ensemble de la population active en emploi		28 692 900

1. Les effectifs des professions et des regroupements de professions sont arrondis à la centaine.
p : donnée provisoire.
n.s. : non significatif.
Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

En unités et en %

Caractéristiques sociodémographiques (%)				Caractéristiques de l'emploi (%)		
Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
					CDD	Travail à temps partiel
43	49	47	37	43	35	25
58	31	53	32	92	27	3
29	39	50	26	23	67	50
49	50	41	40	24	78	56
40	50	40	36	87	9	10
44	41	18	19	43	12	15
34	44	64	57	28	26	16
57	58	54	32	55	15	15
29	64	45	45	14	51	25
55	41	78	44	43	19	23
55	42	78	53	19	20	22
44	29	79	45	38	n.s.	n.s.
46	46	70	29	82	27	19
74	40	84	32	79	21	45
70	34	83	38	8	10	16
70	34	83	38	8	10	16
42	47	91	41	//	//	//
36	28	89	28	100	//	//
46	59	93	49	//	9	9
56	34	55	28	34	27	55
56	34	55	28	34	27	55
48	45	58	38	39	27	24
49	43	31	20	13	9	17

Source : Insee, enquêtes Emploi 2022 à 2024 pour la France/DEPS, Ministère de la Culture, 2025

Tableau 2 – Caractéristiques de l'emploi dans les secteurs culturels en 2023

	Code NAF ¹	Effectifs (p) ²
Patrimoine		67 000
Gestion des bibliothèques et des archives	9101Z	30 800
Gestion des musées	9102Z	13 100
Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	9103Z	23 100
Livre et presse		142 000
Édition de livres	5811Z	17 400
Édition de journaux	5813Z	25 800
Édition de revues et périodiques	5814Z	24 200
Agences de presse	6391Z	5 900
Traduction	7430Z	22 100
Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	4761Z	14 800
Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	4762Z	31 800
Architecture – Activités d'architecture	7111Z	69 600
Arts visuels		158 500
Création artistique relevant des arts plastiques	9003A	46 500
Autre création artistique	9003B	25 700
Activités photographiques	7420Z	28 000
Activités spécialisées de design	7410Z	58 300
Spectacle vivant		130 800
Arts du spectacle vivant	9001Z	91 800
Activités de soutien au spectacle vivant	9002Z	22 500
Gestion de salles de spectacles	9004Z	16 500
Audiovisuel/multimédia		123 400
Production de films et de programmes pour la télévision	5911A	26 000
Production de films institutionnels et publicitaires	5911B	12 800
Production de films pour le cinéma	5911C	9 600
Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	5912Z	15 100
Distribution de films cinématographiques	5913A	n.s.
Édition et distribution vidéo	5913B	n.s.
Projection de films cinématographiques	5914Z	8 600
Édition de jeux électroniques	5821Z	4 600
Enregistrement sonore et édition musicale	5920Z	9 400
Édition et diffusion de programmes radio	6010Z	9 000
Édition de chaînes généralistes	6020A	18 700
Édition de chaînes thématiques	6020B	4 300
Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	4763Z	n.s.
Location de cassettes et disques vidéo	7722Z	n.s.
Publicité – Activités des agences de publicité	7311Z	78 600
Éducation/formation – Enseignement artistique amateur	8552Z	48 200
Ensemble des secteurs culturels		818 100
Ensemble de la population active en emploi		28 692 900

1. L'emploi est présenté dans ce tableau selon l'activité économique de l'établissement dans lequel travaillent les personnes. Ces secteurs sont codés selon la nomenclature d'activités française (NAF) 2008.

2. Les effectifs des regroupements de secteurs par domaine sont arrondis à la centaine ; de ce fait, leur total peut différer de la somme des effectifs des secteurs qui les composent, également arrondis à la centaine.

p : donnée provisoire ; n.s. : non significatif

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Caractéristiques sociodémographiques (%)				Caractéristiques de l'emploi (%)		
Femmes	Moins de 40 ans	Bac + 3 ou plus	Résidents en Île-de-France	Non-salariés	Parmi les salariés :	
					CDD	Travail à temps partiel
61	34	54	38	3	17	18
65	31	55	35	1	16	18
58	37	57	41	11	21	23
57	36	51	41	0	16	18
54	41	56	37	27	8	18
69	45	75	57	20	7	11
38	36	61	34	8	5	21
50	37	63	46	24	9	16
59	34	63	70	21	4	2
67	45	83	40	80	7	2
57	45	42	23	26	12	29
52	44	24	19	16	11	19
50	44	83	34	37	13	12
51	48	52	37	79	10	20
56	35	52	28	87	12	30
47	29	54	52	82	18	48
40	55	34	40	78	10	11
54	63	60	36	73	8	12
51	43	51	32	13	47	36
52	37	53	29	14	53	40
35	57	46	44	19	33	21
68	57	47	29	1	31	34
40	58	60	63	17	33	16
39	61	71	66	25	65	11
29	68	64	54	39	43	24
45	52	55	76	11	46	12
38	62	54	66	19	27	9
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
48	69	25	34	n.s.	14	31
25	90	81	46	13	8	2
38	77	59	73	43	30	26
52	53	48	48	4	15	22
39	30	66	72	n.s.	22	21
55	59	55	73	5	30	14
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
51	48	49	44	20	6	25
57	40	53	29	42	27	54
51	46	56	40	33	23	24
49	43	31	20	13	9	17

Source : Insee, enquêtes Emploi 2022 à 2024 pour la France/DEPS, Ministère de la Culture, 2025